

## Avenant n° 2

### A l'accord de coopération universitaire du 21 février 2000

**Entre :**

L'Université Paris Descartes, représentée par son Président en exercice, domiciliée au 12, Rue de l'Ecole de Médecine, 75270 PARIS cedex 06

**Et**

L'Université de Monastir représentée par son recteur en exercice, domiciliée rue Ali Bourguiba, Skanes – 5000 Monastir, BP 56

**Article unique :**

L'accord de coopération conclu le 21 février 2000 et renouvelé le 23 mai 2003 entre l'Université Paris Descartes et l'Université de Monastir est renouvelé pour une période de cinq ans

Fait à Paris, le 13 mars 2008



Axel KAHN  
Président en exercice de l'Université Paris Descartes

Fait à Monastir le 29/03/2008



Le Président de l'Université  
Professeur  
Mohamed El Baker RAMMAH